

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le **7 septembre 2021**, à la salle du conseil, située au 18, rue Chartier, La Patrie.

Sont présents :

Monsieur Richard Blais, conseiller # 1
Madame France Tardif, conseillère # 2
Madame Chantal Prévost, conseillère # 6

Est absent :

Poste vacant, conseiller # 3
Poste vacant, conseiller # 4
Monsieur Philippe Delage, conseiller # 5

Formant quorum sous la présidence de Madame la Mairesse, Johanne Delage. Madame France Dumont, directrice générale, secrétaire-trésorière et Madame Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe est présente.

Les membres présents forment le quorum.

Considérant que les membres du conseil peuvent se réunir physiquement pour la tenue d'une séance en respectant les consignes sanitaires, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes. L'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020 permet également la tenue d'une séance par tout moyen permettant aux membres du conseil de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix ;

Considérant la possibilité pour le public d'assister en personne aux séances du conseil – obligatoire si au moins un membre du conseil participe en personne. En l'absence de public ou lorsqu'une personne élue participe à distance, la séance doit être publicisée et des questions peuvent être transmises à l'avance ;

En Conséquence,

Il est proposé Madame Chantal Prévost

Appuyé par Madame France Tardif

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue devant public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en présentiel.

2021-09-231

Résolution adoptée à l'unanimité.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19 h 17 par Madame la Mairesse de la Municipalité de La Patrie. Marie-France Gaudreau, directrice générale adjointe, fait fonction de secrétaire.

2. Adoption de l'ordre du jour

01. Ouverture de la séance ;

02. Adoption de l'ordre du jour ;

03. Suivi et approbation du procès-verbal du 10 août 2021 ;

04. Période de questions ;

05. Rapport du service incendie ;

- a. Proposition pour le poste de directeur par intérim ;
- b. Recommandation d'embauche de pompiers ;
- c. Approbation des dépenses incendie ;

06. Rapport réseau routier, eau et égout et bâtiment ;

- a. Avenant # 1 – contrat de travail de l'employé No. 1255 ;
- b. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020 ;
- c. TECQ 2019-2023 - Engagement et programmation ;
- d. Approbation des dépenses de voirie ;

07. Législation

08. Administration

- a. Dépôt des états comparatifs ;
- b. Demande de la Fabrique – Balade des clochers ;
- c. Location copieur - administration ;
- d. Adhésion Costco 2021 ;
- e. Dépôt du Fonds AgriEsprit de FAC – Subvention patinoire non accordée ;
- f. Réfection salle municipale Phase 2 – Invitation soumission gré à gré ;
- g. Dépôt – Report des échéances Sûreté du Québec ;
- h. Canada Man/Woman – Autorisation de passage, droit à l'image et droit au survol de drones;
- i. Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François;
- j. Demande de gratuité Centre communautaire – Activité communautaire;
- k. Dépôt Recyc-Québec – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables;
- l. Demande de location de tables de bois;
- m. Proposition de la réalisation d'un quartier de mini maisons;
- n. Demande de stage non rémunéré comme agente administrative;
- o. Dépôt - Inscription prix reconnaissance en agriculture urbaine – Les fleurons du Québec;
- p. Dépôt – Inscription prix reconnaissance en mobilisation citoyenne – Les fleurons du Québec;

09. Urbanisme

10. Loisirs et culture

- a. Patinoire municipale – Ouverture ;
- b. Terrain de tennis – ouverture ;
- c. Répartition des coûts – jeux gonflables ;
- d. Loisirs – Profits du tournoi de balle – CPE Ballon rouge de La Patrie ;

11. Dépôt de la correspondance ;

- 12. Correspondance à répondre ;
- 13. Varia
- 14. Présentation des comptes
- 15. Rapport de la mairesse
- 16. Période de questions
- 17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame France Tardif, l'ordre du jour est adopté.

2021-09-232 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

3. Suivi et approbation du procès-verbal du 10 août 2021 ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost **appuyée** par Madame France Tardif, le procès-verbal du 10 août 2021 est adopté.

2021-09-233 *Résolution adoptée à l'unanimité.*

4. Période de questions

Question provenant du public.

1. Un citoyen pose des questions concernant le compostage, les bienfaits, prix, collectes et redevances. Il demande aussi de l'information concernant le déneigement effectué à l'automne dans le rang du Petit-Canada Ouest et le creusage des fossés.

5. Rapport du service incendie

Dépôt du rapport du service incendie.

a. Proposition pour le poste de directeur par intérim ;

Considérant que le service de sécurité incendie de La Patrie n'a pas de directeur incendie présentement et que la loi sur la sécurité incendie oblige les services d'être doté d'un directeur afin de s'assurer de la sécurité et du bon fonctionnement du service ;

Considérant que Monsieur Éric Cloutier a fait une offre de service afin de combler le poste de directeur incendie par intérim de La Patrie ;

Considérant son expérience de travail au sein de services incendie ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité de La Patrie accepte le contrat de travail de Monsieur Éric Cloutier tel que présenté par le comité des ressources humaines.

b. Recommandation d'embauche de pompiers ;

Attendu que pour permettre de conserver l'effectif nécessaire au sein du service, il est nécessaire d'engager de nouveaux pompiers à temps partiel ;

Attendu que Monsieur Guillaume Lapointe demeurant à La Patrie est intéressé à se joindre à l'équipe ;

Attendu que Messieurs Bertrand Prévost, Daniel Beauchesne, Patrick Beauchesne et Pierre Cloutier, des pompiers formés de Hampden, sont intéressés à se joindre à l'équipe ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais

Appuyée par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que le conseil de la municipalité de La Patrie accepte d'embaucher Monsieur Guillaume Lapointe en tant que pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie comme le protocole d'embauche le stipule ;

Que le conseil de la municipalité de La Patrie accepte d'embaucher Messieurs Bertrand Prévost, Daniel Beauchesne, Patrick Beauchesne et Pierre Cloutier en tant que pompier à temps partiel au sein du Service de sécurité incendie de la municipalité de La Patrie comme le protocole d'embauche le stipule ;

Que la municipalité de La Patrie demande à la Municipalité de Hampden de répartir les coûts moitié-moitié des futures formations de Messieurs Bertrand Prévost, Daniel Beauchesne, Patrick Beauchesne et Pierre Cloutier comme pompiers à temps partiel au sein des deux services incendies ;

Que les preuves de dépenses de formations soient envoyées avec la facturation des futures formations ;

Qu'une résolution soit demandée à la Municipalité de Hampden pour la répartition des coûts de formation.

c. Approbation des dépenses incendie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif

Appuyée par Monsieur Richard Blais

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisées. Ces dépenses sont :

- Réparation de radios 252.00 \$
- Chapeaux de pompier (2) 693.00 \$

Pour un total de : 945.00 \$ taxes en sus

2021-09-236 *Résolution adoptée à l'unanimité.ⁱⁱⁱ*

6. Rapport réseau routier, eaux, égouts et bâtiments ;

Dépôt du rapport du directeur de voirie.

- a. Avenant # 1 – contrat de travail de l'employé No. 1255 ;**

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que l'avenant au contrat de travail de l'employé No. 1255 soit accepté tel que déposé aux membres du conseil et que celui-ci commençait le 7 juillet 2021.

2021-09-237 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{iv}*

- b. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2020 ;**

REPORTÉ

- c. TECQ 2019-2023 – Engagement et programmation ;**

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée

à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

2021-09-238 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^v***

d. Approbation des dépenses de voirie ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les dépenses énumérées plus bas soient et sont autorisée. Les dépenses sont :

- Lumières de rues	1 800.00 \$
- Location girafe	500.00 \$
- Abri tempo	750.00 \$

Pour un total de : 3 050.00 \$ taxes en sus

2021-09-239 ***Résolution adoptée à l'unanimité.^{vi}***

7. Législation

8. Administration

a. Dépôt des états comparatifs ;

La secrétaire-trésorière dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la

séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs. Considérant que lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, les deux états comparatifs sont déposés au plus tard lors de la dernière séance ordinaire tenue avant que le conseil ne cesse de siéger conformément à l'article 314.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (chapitre E-2.2).

Le premier, compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisé jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

Le second compare les revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier courant, au moment de la préparation de l'état et selon les renseignements dont dispose alors le secrétaire-trésorier, et ceux qui ont été prévus par le budget de cet exercice.

Ainsi, la directrice générale, secrétaire-trésorière dépose son rapport trimestriel sur les revenus et dépenses se terminant au 31 mars 2020, conformément à ***l'article 176.4*** du Code municipal.

b. Demande de la Fabrique – Balade des clochers ;

Considérant que la Fabrique de la Paroisse St-Joseph-des-Monts participe à l'évènement de la Balade des Clochers les 16 et 17 octobre 2021 pour l'église Saint-Pierre de La Patrie ;

Considérant que la Municipalité de La Patrie désire rester dans une totale neutralité religieuse concernant les demandes de commandites associées à une église quelconque ;

Considérant que cette subvention devra servir exclusivement à couvrir les dépenses relatives à l'achat de boissons et breuvages lors des 2 jours de l'évènement, des copies couleurs papiers de l'évènement, l'achat des lampes à batterie et des lutrins qui seront utilisées lors des visites guidées pour l'organisation de l'évènement de la Balade des Clochers à l'Église Saint-Pierre ;

Considérant que le versement de cette subvention s'inscrit à l'intérieur du pouvoir de la municipalité de fournir toute aide en matière de culture, qu'il s'agit d'un évènement ouvert à tous les citoyens de la Municipalité, qu'il s'inscrit dans l'intérêt général de la population, qu'il vise à promouvoir la culture et l'art et que cet évènement confèrera une visibilité des différents artisans de la région et des attraits commerciaux, touristiques et patrimoniaux de la Municipalité ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que la Municipalité de La Patrie débourse un montant de 700 \$ afin de couvrir les dépenses relatives à l'achat de boissons et breuvages lors des 2 jours de l'événement, l'achat des lampes à batterie et des lutrins qui seront utilisées lors des visites guidées pour l'organisation de l'événement de la Balade des Clochers à l'Église Saint-Pierre ;

Qu'un engagement écrit et signé de la part du conseil d'administration de la Fabrique soit transmis à la Municipalité confirmant que les conditions énoncées dans la résolution de subvention adoptée par la Municipalité seront respectées.

2021-09-240 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{vii}*

c. Location copieur – administration ;

REPORTÉ

d. Adhésion Costco 2021 ;

Considérant que la municipalité souhaite faire l'achat de fleurs, d'équipement de voirie et d'habillement pour les employés de voirie au Costco ;

Considérant que cela engendre une économie pour la municipalité de La Patrie ;

Sur la proposition de Madame France Tardif
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent l'adhésion au Costco pour un montant de 60 \$.

Que les titulaires de la carte seront Madame France Dumont et Monsieur Mathieu Carrier.

2021-09-241 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{viii}*

e. Dépôt du Fonds AgriEsprit de FAC – Subvention patinoire non accordée ;

La directrice générale dépose aux membres du conseil la réponse Fonds AgriEsprit de Financement agricole Canada concernant la demande de subvention pour la réfection de la patinoire municipale. La demande a été refusée. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

f. Réfection salle municipale – Invitation soumission gré à gré ;

Attendu que la Municipalité de La Patrie projette d'effectuer des travaux de réfection de la salle municipale située au 18, rue Chartier ;

Attendu que le soumissionnaire qui se verra octroyer le contrat devra réaliser les travaux selon le devis ;

Attendu que la municipalité de La Patrie ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes soumissions ;

Attendu que le contrat est adjugé sur décision du conseil de la municipalité, à sa seule discrétion, et la municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution de son conseil ;

Attendu qu'afin d'être considérées, les soumissions devaient être reçues physiquement ou par courriel au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Patrie située au 18, rue Chartier à La Patrie, à 10 h le 17 août 2021 ;

Attendu qu'aucune soumission n'a été reçue dans les délais mentionnés dans l'appel d'offres ;

Attendu que Construction et Rénovation D.Gouin & Fils on fait une soumission de gré à gré par courriel le 30 août 2021 à 14 h 43 à la demande du chargé de projet ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil acceptent la soumission de Construction et Rénovation D Gouin & Fils pour les travaux des salles de bain et du plancher de la salle municipale pour un montant de 86 398.12 plus taxes.

2021-09-242

Résolution adoptée à l'unanimité.^{ix}

g. Dépôt – Report des échéances Sûreté du Québec ;

La directrice générale dépose la lettre concernant le report des échéances du paiement de la somme payable par les municipalités pour les services de la Sûreté du Québec – année 2021 aux membres du conseil. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

h. Canada Man/Woman – Autorisation de passage, droit à l'image et droit au survol de drones;

Attendu que la Ville de Lac-Mégantic, le Lac en Fête et Endurance Aventure ont signé une entente pour la tenue de la 4^e du Triathlon Canada Man/Woman qui devait initialement avoir lieu les 4 et 5 juillet 2020 ;

Attendu qu' en raison de la pandémie, cet événement d'envergure a été remis aux 2 et 3 octobre prochains ;

Attendu que le 2 octobre 2021, les participants du triathlon sprint parcourront une distance de 750 mètres de nage, 20 km de vélo sur route longeant le lac Mégantic vers Piopolis et compléteront le triathlon avec 5 km de course en sentier ;

Attendu que le 3 octobre 2021, les participants du triathlon extrême parcourront 3,8 km de nage sur le lac Mégantic, 180 km de vélo empruntant notamment la route des sommets et 42 km de courses sur route et sentiers avec une arrivée ultime au sommet à l'observatoire du mont Mégantic ;

Attendu que le Comité organisateur détiendra une police d'assurance responsabilité civile ;

Attendu que les organisateurs s'engagent à assurer un bon encadrement à l'activité, et ce, de concert avec la Sûreté du Québec et les services ambulanciers ;

Attendu que la compagnie Société Québec Drones demande l'autorisation de filmer cet événement à l'aide de drones qui survoleront le parcours dans le territoire de la Municipalité de La Patrie;

Sur la proposition de Madame France Tardif

Appuyée par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les attendus fassent partie intégrante de la présente résolution ;

D'autoriser la tenue du triathlon extrême Canada man/woman et du triathlon Sprint sur le territoire de la Municipalité de La Patrie selon les parcours déterminés par Endurance Aventure, les 2 et 3 octobre prochains ;

D'autoriser la compagnie Société Québec drones à survoler le parcours sur le territoire de la Municipalité de La Patrie afin de filmer la tenue de cet événement à l'aide de drones les 2 et 3 octobre 2021 ;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame France Dumont à signer, pour et au nom de la Municipalité de La Patrie, le formulaire d'autorisation – Droit à l'image et droit au survol de drones ;

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer tout autre document et à donner toute directive à cet effet.

Que cette résolution soit transmise au ministère des Transports.

2021-09-243

Résolution adoptée à l'unanimité.^x

- i. Demande de soutien financier – Place aux jeunes du Haut-Saint-François ;**

Considérant que Place aux jeunes (PAJ) Haut-Saint-François a pour mission de favoriser l'attraction, l'intégration et la rétention de jeunes qualifiés de 18 à 35 ans en région ;

Considérant que depuis maintenant près de 20 ans que Place aux jeunes participe au développement de la MRC du Haut-Saint-François et de ses collectivités en offrant un éventail de services afin de soutenir les jeunes professionnels qui désirent venir y travailler et s'y installer ;

Considérant que Place aux jeunes Haut-Saint-François déploie tous les efforts nécessaires et fait partie de ceux qui veulent relever le défi malgré un contexte de rareté de la main-d'œuvre où on cherche à être le plus attractif possible ;

Considérant que la contribution des municipalités proposées est calculée selon un montant équivalent à 25 \$ par 100 habitants ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

D'autoriser un montant de 197.25 \$ pour contribuer à la réalisation des activités de Place aux jeunes Haut-Saint-François sur son budget 2021.

2021-09-244 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xi}**

**j. Demande de gratuité Centre communautaire –
Activité communautaire ;**

Considérant que Monsieur Martin Groulx offre des cours d'autodéfense (karaté) à La Patrie comme activité communautaire ;

Considérant que la municipalité avait fait la publicité d'offrir gratuitement le centre communautaire à toutes les personnes de la municipalité voulant offrir à la communauté des activités à faible coût ou gratuit ;

Considérant que ses cours seraient offerts à la population une fois par semaine, et ce, à compter de la mi-septembre 2021 jusqu'à la mi-juin 2022 ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais
Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent l'utilisation du centre communautaire pour leur activité de cours d'autodéfense, et ce, une fois semaine de la mi-septembre 2021 à la mi-juin 2022.

2021-09-245 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xii}**

k. Dépôt Recyc-Québec – Régime de compensation pour la collecte sélective des matières recyclables ;

La directrice générale dépose le courriel concernant le versement de la compensation 2020 d'un montant de 26 149.10 \$ provenant d'Éco Entreprises Québec et RecycleMédias aux membres du conseil. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

l. Demande de location de tables de bois ;

Considérant la demande de Madame Clémence Fuzeau et Monsieur Pascal Viau concernant la location exceptionnelle des tables de bois situé à l'abri-bois ;

Considérant que les tables de pique-niques ne sont habituellement pas des tables en location ;

Considérant que les locataires proposent de prendre en charge le ramassage et le retour de ces tables et de s'assurer de la sécurité de celle-ci ;

Sur la proposition de Madame France Tardif

Appuyée par Madame Chantal Prévost

Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil autorisent la location de trois tables de pique-niques situées à l'abri-bois pour un montant de 10 \$ par tables et un dépôt de 20 \$ par table tel que le règlement de taxation 2021 le mentionne pour la location de table.

2021-09-246

Résolution adoptée à l'unanimité.^{xiii}

m. Proposition de la réalisation d'un quartier de mini maisons ;

La directrice générale dépose la demande de Monsieur Charles-Olivier Bolduc concernant sa proposition de réalisation d'un quartier de mini maisons sur un terrain assez grand pour développer de la culture afin de devenir autosuffisant. Notre réglementation municipale ne permet pas la fabrication de mini maison et ne pourra pas respecter les nombreuses demandes de ce groupe qui souhaite de vivre le plus libre possible dans ce quartier de mini maisons. La demande de Monsieur Charles-Olivier Bolduc est refusée.

n. Demande de stage non rémunéré comme agente administrative ;

Considérant la demande écrite de Madame Lise Lecours afin de faire un stage à titre d'agente administrative au sein de la municipalité de La Patrie ;

Considérant que l'administration en est à sa préparation des élections municipales, du budget municipal ainsi que

plusieurs dossiers qui doivent être effectués dans les derniers mois de l'année en cours ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Richard Blais
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui assistent à la séance.

Que les membres du conseil refusent la demande de stage non rémunéré de Madame Lecours étant donné la surcharge de travail à effectuer comme les élections municipales, le budget et les divers rapports à remplir pendant les derniers mois de l'année.

2021-09-247 **Résolution adoptée à l'unanimité.**^{xiv}

o. Dépôt – Inscription prix reconnaissance en agriculture urbaine – Les fleurons du Québec ;

La directrice générale adjointe dépose l'inscription pour le Prix reconnaissance en agriculture urbaine offert par Les Fleurons du Québec. Monsieur Patrice Amyot, agent de développement a procédé à l'inscription du comité du jardin communautaire et du marché public. Ceux-ci courent la chance de gagner 14 heures de consultation avec Semis urbains. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

p. Dépôt – Inscription prix reconnaissance en agriculture urbaine – Les fleurons du Québec ;

La directrice générale adjointe dépose l'inscription pour le Prix reconnaissance en mobilisation citoyenne offert par Les Fleurons du Québec. Monsieur Patrice Amyot, agent de développement a procédé à l'inscription du comité du jardin communautaire et du marché public. Ceux-ci courent la chance de gagner une grande fête gourmande pour récompenser les bénévoles qui soutiennent nos projets horticoles. Les membres du conseil prennent connaissance du présent document.

9. Urbanisme

10. Loisirs et culture

a. Patinoire municipale – Ouverture ;

Considérant que la municipalité de La Patrie souhaite l'ouverture de la patinoire municipale pendant la période hivernale 2021-2022 ;

Considérant que les normes sanitaires demandent le nettoyage des salles de bains ainsi que la désinfection de celles-ci ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais

**Appuyée par Madame France Tardif
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

D'engager Monsieur Bruno Audet pour l'entretien de la patinoire pour un total de 10 semaines pour un total de 2 600 \$.

Que la Municipalité de La Patrie autorise les employés de voirie à faire les dépenses nécessaires afin de sécuriser la patinoire pour son utilisation pour l'hiver 2021-2022 ;

2021-09-248 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xv}*

b. Terrain de tennis – ouverture ;

Considérant que l'administration municipale a demandé à tous les détenteurs de clé du terrain de tennis de rapporter leur clé au bureau municipal afin de restructurer le fonctionnement du terrain de tennis ;

Considérant que le terrain de tennis est fermé les fins de semaine et seulement accessible par les personnes étant venues chercher la clé au bureau municipal ainsi que leur carte de membre ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Madame France Tardif
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

D'autoriser l'ouverture constante de la porte du terrain de tennis en attendant la restructuration du fonctionnement du terrain de tennis afin de permettre aux visiteurs et aux citoyens d'avoir accès au terrain de tennis en tout temps et les fins de semaine ;

De demander au détenteur de clé de venir chercher leur dépôt de 40 \$ en remettant la clé à l'Administration du bureau municipal.

2021-09-249 *Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvi}*

c. Loisirs - répartition des coûts – jeux gonflables ;

Considérant que les loisirs loueront les jeux gonflables pour le tournoi de balle qui se déroulera le 4 et 5 septembre 2021 ;

Considérant que le marché public veut également utiliser les jeux gonflables le vendredi 3 septembre pendant leur marché public ;

Considérant que l'utilisation des deux comités engendre une séparation des coûts et qu'il fut proposé par les loisirs la séparation des coûts des jeux gonflables à 1/3 pour le marché public et 2/3 pour le comité des loisirs ou une commandite de la part de la municipalité ;

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais

**Appuyée par Madame Chantal Prévost
Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

Que la municipalité assume la répartition des coûts des jeux gonflables selon le budget des postes budgétaires touchés tel le marché public et les loisirs.

2021-09-250 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xvii}**

d. Loisirs – Profits du tournoi de balle – CPE Ballon rouge de La Patrie ;

Considérant que le CPE Ballon rouge souhaite bonifier leur salle de motricité en faisant l'ajout d'équipements pour les enfants ;

Considérant que le CPE Ballon rouge était en recherche de financement afin de faire l'achat des divers équipements ;

Considérant que le comité des loisirs de la municipalité de La Patrie propose au CPE Ballon rouge de garder tous les profits nets engendrés par le tournoi de balle, et ce, si la garderie aide aussi en amenant des bénévoles pour les deux jours de l'évènement ;

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost
Appuyée par Monsieur Richard Blais
**Et résolu unanimement par les membres du conseil qui
assistent à la séance.**

Que la municipalité de La Patrie autorise le comité des loisirs à faire don de leur profit net engendré par le tournoi de balle du 4 et 5 septembre 2021 au CPE Ballon rouge afin que ceux-ci puissent faire la bonification de leur salle de motricité avec de nouveaux équipements.

2021-09-251 **Résolution adoptée à l'unanimité.^{xviii}**

11. Dépôt de la correspondance

Les membres du **Conseil** ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois et celle-ci est déposée aux archives.

12. Correspondances à répondre

13. Varia

14. Présentation des comptes

Sur la proposition de Monsieur Richard Blais, **appuyé** par Madame Chantal Prévost, le **Conseil de la Municipalité de La Patrie** approuve la liste des chèques émis totalisant 51 792.13 \$, Référence aux numéros de chèque 202100428 à 202100474 et référence aux chèques numéros 10957 à 10986 et les

chèques numéros 202100325 à 202100361 et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit. Les dépenses autorisées en vertu du règlement 102-18 - Règlement décrétant la délégation de compétence de la part du conseil aux officiers municipaux et du suivi budgétaire totalisent 1514.84 \$.

2021-09-252 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

15. Rapport de la mairesse

La mairesse fait le point concernant la rencontre sur les nouveaux résidents qui s'est déroulée à East-Angus. Celle-ci mentionne aussi l'évolution des travaux de la route 257 Nord.

16. Période de questions

Question provenant du public.

1. Deux citoyens posent des questions concernant la réglementation sur la construction de quartier de minimaisons. Ils posent aussi des questions concernant le développement dans le rang Cohoes.

17. Fermeture de la séance

Sur la proposition de Madame Chantal Prévost, il est **résolu** unanimement de lever la séance à 20 h 50.

2021-09-253 **Résolution adoptée à l'unanimité.**

Johanne Delage,
Mairesse

Marie-France Gaudreau,
Directrice générale adjointe

Je, **Johanne Delage**, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Johanne Delage, Mairesse

- ⁱ 2021-09-10 – Dossier monté et en attente de signature;
- ⁱⁱ 2021-09-10 – Pochette montée et dossier prêt pour signature;
- ⁱⁱⁱ 2021-09-10 – Résolution classée et dépenses entamées;
- ^{iv} 2021-09-10 – Résolution et contrat imprimé, en attente de signature;
- ^v 2021-09-10 – Résolution remise DG et mise au dossier TECQ;
- ^{vi} 2021-09-10 – Résolution envoyée employés voirie;
- ^{vii} 2021-09-10 – Résolution envoyée à Fabrique pour signature;
- ^{viii} 2021-09-10 – Résolution mise avec VISA et carte adhésion faite;
- ^{ix} 2021-09-10 – Résolution envoyée agent développement;
- ^x 2021-09-10 – Résolution envoyée aux personnes concernées;
- ^{xi} 2021-09-10 – Chèque envoyé à Place aux jeunes du HSF;
- ^{xii} 2021-09-10 – Résolution envoyée Martin courriel;
- ^{xiii} 2021-09-10 – Résolution envoyée à Clémence;
- ^{xiv} 2021-09-13 – Résolution envoyée à Stagiaire et courriel;
- ^{xv} 2021-09-13 -Résolution mise au dossier et avertis M. Audet ;
- ^{xvi} 2021-09-13 – Résolution et dossier en cours;
- ^{xvii} 2021-09-13 – Résolution mise au dossier loisirs;
- ^{xviii} 2021-09-13 – Résolution mise au dossier loisirs;